

COMMUNE DE SAINT LOUP SUR AUJON

Compte rendu de la séance du conseil municipal du 06 juillet 2021

Présents:

Maxime BOUTSOQUE, Claire COLLIAT, Bénigne CUNIER, Armelle HATHIER, , Baptiste GALLISSOT
Yannick LARDENOIS, Michel MONGEOT, Rodolphe SOENEN, Frédéric LIRON, Janick TAILLARD

Absent excusé : Cécile LAPERCHE (pouvoir à Baptiste GALLISSOT)

Absent non excusé : /

Lotissement :

M. Jean-Pierre Cardinal, géomètre expert est intervenu pour présenter les différentes options possibles pour la seconde tranche du lotissement impasse des Cornouillers.

Il a pu évoquer avec le conseil municipal les contraintes :

- Conduite d'eau potable
- chemin d'accès
- permis d'aménager
- et bien sûr estimation de coûts

Pour éviter d'avoir à déposer un permis d'aménager, le conseil municipal envisage de ne pas créer de nouvel espace public et d'aligner les futures parcelles sur les accès existants.

Deux demandes d'acquisition de terrain ont été formulées auprès de Mme le maire : l'une pour un terrain de 1000 m², une autre pour un terrain plus petit de 500 à 600 m² sur la partie basse des parcelles existantes.

La conduite d'eau serait déplacée sous le chemin piéton existant et retrouverait les autres réseaux à amener à l'endroit des nouvelles parcelles. (coût du déplacement de la conduite environ 8000 €).

Le conseil municipal se donne quelques semaines avant de trancher sur la taille et la position des différentes parcelles, en fonction d'une proposition écrite de l'acquéreur potentiel de la petite parcelle. Le cabinet Cardinal procèdera alors à une dernière esquisse.

Pour la suite de l'extension du lotissement, plusieurs géomètres ont été consultés. Seuls deux cabinets ont répondu. Les propositions portent sur une partie géomètre, bornage, arpentage et formalités, avec une assurance trentenaire, et une seconde partie concernant la maîtrise d'œuvre (chiffrage des travaux, consultation des entreprises, suivi des travaux...), là aussi avec une assurance dédiée.

Festivités du 14 juillet :

Le repas du 13 juillet aura lieu à Ternat. La commune et l'association de Ternat n'ayant pas les moyens cette année de participer financièrement au feu d'artifice, le conseil municipal propose par solidarité de financer seul un feu d'artifice automatique (valises pour un budget de 300 à 800 €). Maxime Boutsoque se propose pour commander et aller chercher les valises chez l'entreprise Prévot. M Petitjean de Ternat donne son accord pour tirer le feu.

Le 14 juillet, compte tenu des conditions sanitaires, le conseil municipal propose d'organiser un jeu de quilles (tenu par M Cunier) et une pêche à la ligne (tenue par Mme Colliat), avec un apéritif qui sera offert par la municipalité aux personnes présentes.

Pour les lots, M Soenen propose des bons d'achat pour le café Chez Nada et pour Aujon nos légumes. Yannick Lardenois et Baptiste Gallissot proposent d'offrir respectivement un repas et un panier de légumes.

Il sera demandé à l'association de parents si elle souhaite tenir une buvette l'après-midi.

Le montage du jeu de quilles est programmé le dimanche 11 juillet à 10h.

Logements communaux

Suite à l'état des lieux le logement de Courcelles a besoin de travaux :

- trous à boucher
- isolation thermique sous toit
- changement d'une plaque et amélioration du poêle à bois
- écoulement de la douche à surveiller.

Un usage inapproprié par le précédent locataire a pu être constaté sur le poêle à bois . La facture de remise en état , dès réfection totale, viendra en déduction de la caution si celle-ci est assez conséquente ; sinon il lui sera facturé la différence.

A Saint Loup, au 10 rue de la Combe Gueny, il s'avère nécessaire de poursuivre les travaux d'isolation phonique à l'étage en prévision de la venue de nouveaux locataires.

Le parquet pourra être vitrifié avant l'entrée dans les lieux. Une possibilité d'installation par les locataires d'un poêle à granulés doit être explorée.

Une annonce va être publiée par Mme le maire afin de trouver de nouveaux locataires.

Mise à disposition de la salle des fêtes

La Maison de Courcelles est en travaux. Elle a sollicité la commune pour utiliser la salle des fêtes tout au long des prochains mois afin de pouvoir accueillir correctement les groupes.

Le conseil municipal décide de mettre à disposition la salle des fêtes dans les mêmes conditions que pour les autres associations de la commune, sous réserve de programmation des dates, d'une personne référente pour l'établissement d'un état des lieux d'entrée et de sortie précis, de la facturation des frais d'électricité et d'une possibilité pour la commune d'utiliser les lieux en soirée.

Mme le maire fait le point avec l'association sur les besoins et les créneaux à réserver.

Questions diverses

Une réunion est programmée le 21 juillet à 14h avec le CAUE de Haute-Marne et le département pour poursuivre les réflexions sur la sécurité routière et les aménagements d'entrée de village.

